Rapport annuel 2003 de la Miviludes : Introduction

De la Mils à la Miviludes

A défaut de définir juridiquement ce qu'est une secte, la loi réprime tous les agissements qui sont attentatoires aux droits de l'homme, aux libertés fondamentales, ou qui constituent une menace à l'ordre public. La loi About-Picard a par ailleurs actualisé en 2001 le délit d'abus frauduleux de faiblesse. Cela impose l'action.

Celle du juge, gardien des libertés, mais aussi protecteur de la personne contre toute sujétion physique et psychologique. Celle du responsable administratif qui doit mettre en œuvre les mesures de surveillance et de prévention adéquates. Celle de l'acteur social qui décèle les dangers et vient en aide aux victimes. Les contours de la dérive sectaire sont ainsi précisés.

Le rapport relève ainsi un certain nombre d'agissements sanctionnés par la justice ou signalés aux services répressifs. En s'attachant ainsi aux comportements répréhensibles, risqués ou dangereux, la Miviludes remplit sa première mission d'analyse et d'observation en ayant soin d'éviter le double écueil de l'angélisme et de la diabolisation.

Un chapitre vise à alerter le public sur les risques particuliers recensés dans les champs de la formation professionnelle et de la santé. Des exemples dramatiques de défauts de soins, le débat engagé sur la réglementation de la psychothérapie, des projets de commissions d'enquête sur la formation professionnelle témoignent de la sensibilité de ces questions.

Un des objectifs assignés à la Mission est aussi de développer l'échange des informations et de les mettre à la disposition du grand public. Lettre, plaquette d'information, site Internet, contacts avec les différents médias y concourent. Le souci constant est, là encore, de conserver le discernement convenable pour mettre en garde sans attiser les peurs.

La formation des agents publics est une tâche permanente, compte tenu du renouvellement des personnes et de la variété des agissements. Les trois fonctions publiques sont concernées. La Miviludes apporte son expertise pour la formation de formateurs, elle fournit des guides ; elle participe à des conférences. Mais, c'est à chaque administration de s'investir. L'action des collectivités locales est par ailleurs essentielle. La Mission souhaite pouvoir mieux la soutenir.

Enfin un chapitre aborde la dimension internationale. Le dispositif français y apparaît comme relativement exceptionnel. Il nous revient donc d'en faire, auprès de nos partenaires, la défense et l'illustration en soulignant son caractère démocratique et équilibré. La Miviludes s'y efforce, en liaison avec les services du quai d'Orsay, en recevant des délégations étrangères, en effectuant des déplacements et en participant à des rencontres internationales où elle peut constater que la position française est, aujourd'hui, bien comprise.

Dès lors que différents services de l'Etat interviennent, une coordination s'impose. Le Comité exécutif de la

Miviludes qui rassemble quinze directions d'administration centrale en est le lieu privilégié. Le concert est à plusieurs voix ; il ne doit pas être discordant. De même, le Conseil d'orientation exprime des avis divers. Ils doivent être tous entendus. C'est la charge qui incombe au président, garant de l'équilibre d'ensemble.